

Paris, le 29/04/2021
N°2021_9642_DG75-C930

**CONCOURS POUR L'ACCÈS AU GRADE
DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL**

RAPPORT DU JURY

ANNÉE 2020



Sommaire

I. DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	3
II. ÉPREUVES ÉCRITES.....	4
1. Note de synthèse – généralités.....	4
1.1 – <i>La lecture du sujet et de chaque document.....</i>	4
1.2 – <i>L'exploitation des documents.....</i>	4
1.3 – <i>La construction d'un plan.....</i>	5
1.4 – <i>Les éléments de la note de synthèse.....</i>	5
1.5 – <i>Le respect des règles de syntaxe et de grammaire.....</i>	5
1.6 – <i>Les remarques du jury.....</i>	6
2. Note de synthèse de documents à caractère économique et social.....	6
2.1 – <i>Le sujet proposé.....</i>	6
2.2 – <i>Les remarques du jury.....</i>	6
2.3 – <i>Les résultats.....</i>	7
3. Note de synthèse de documents à caractère administratif.....	7
3.1 – <i>Le sujet proposé.....</i>	7
3.2 – <i>Les remarques du jury.....</i>	7
3.3 – <i>Les résultats.....</i>	7
4. Note de synthèse de documents à caractère statistique.....	8
4.1 – <i>Le sujet proposé.....</i>	8
4.2 – <i>Les remarques du jury.....</i>	8
4.3 – <i>Les résultats.....</i>	8
III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	8
5. Les fiches de poste et le dossier RAEP.....	9
5.1 – <i>Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP.....</i>	9
5.2 – <i>La rédaction du dossier RAEP.....</i>	9
6. L'épreuve orale.....	10
6.1 – <i>L'exposé.....</i>	10
6.2 – <i>Réponses aux questions.....</i>	11
6.3 – <i>Intégration en milieu professionnel.....</i>	11
6.4 – <i>Connaissance du contexte Insee / Système statistique public.....</i>	12
6.5 – <i>Parcours professionnel.....</i>	12
6.6 – <i>Remarques générales.....</i>	13
ANNEXES.....	14
ANNEXE 1 : <i>Grille d'évaluation de l'oral utilisée pour le concours 2020.....</i>	14
ANNEXE 2 : <i>Données Statistiques.....</i>	15
ANNEXE 3: <i>Arrêté fixant la composition du jury.....</i>	20

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.



I. DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'inscription au concours professionnel 2020 de contrôleur principal est ouverte aux contrôleurs de 1^{re} classe de l'Insee ayant au moins un an dans le 5^e échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

En 2020, les inscriptions ont eu lieu entre le 14 mai et le 15 juin, après le premier confinement. Sur 484 agents remplissant les conditions, 188 candidats se sont inscrits en 2020 et 168 d'entre eux se sont présentés aux épreuves écrites le 8 septembre. Le nombre de candidats inscrits est sensiblement inférieur à celui de l'année précédente¹ mais le taux de présence aux épreuves est plus élevé, revenant au niveau moyen observé sur la période 2009-2018 (89,4 % après 82,1 en 2019)).

Aux épreuves écrites, un quart des candidats ont choisi à l'écrit la note de synthèse à caractère administratif, 29 % celle à caractère économique et social et 45 % la synthèse à caractère statistique.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les épreuves ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes. Les moyennes et dispersions de notes obtenues par les différents correcteurs sont étudiées avec une grande rigueur.

Le jury a admis 63 candidats à passer l'épreuve d'oral, pour 32 postes ouverts, fixant la barre d'admissibilité à 12,6. La note moyenne des épreuves écrites est de 11,7. 1 candidat a eu une note éliminatoire (ayant rendu une copie blanche).

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 7 et le 12 décembre 2020, pendant le deuxième confinement. 59 candidats se sont présentés à ces épreuves orales. La note moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles et présents est de 14,6. Le jury a retenu 32 lauréats conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours.

Au final, la note moyenne des 32 candidats admis est de 15,3 sur la totalité des épreuves. La barre d'admission est de 14,4.

La disparité de réussite entre les différentes tranches d'âges perdure à l'écrit comme à l'oral. Au total, 19 % des personnes qui se présentent au concours sont admises, avec 35 % des candidats âgés de 40 ans ou moins contre 13 % de ceux de plus de 40 ans.

Comme les années précédentes, les femmes sont plus nombreuses à s'être présentées au concours. Le taux de réussite des femmes et des hommes est comparable (respectivement 20 % et 17 %).

Dans un contexte de crise sanitaire et de limitation des déplacements et de nuits d'hôtel, les candidats ont tous fait un gros effort d'organisation pour se présenter à l'heure. Les épreuves orales ont pu se dérouler selon l'organisation prévue.

¹ Les conditions requises pour se présenter au concours de contrôleur principal ont évolué en application du décret n°2010-1719 du 30/12/210 portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Insee. Ceci explique la baisse du nombre de candidats inscrits depuis 2012 relativement aux années antérieures (cf. Annexe 2).



II. ÉPREUVES ÉCRITES

1. Note de synthèse – généralités

Malgré leurs spécificités, les notes de synthèse à caractère économique et social ou à caractère administratif sont avant tout des notes de synthèse au même titre qu'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général. En d'autres termes, la méthode de construction de ces notes est sensiblement identique. C'est la raison pour laquelle un rapide rappel de la méthode est fait ci-dessous.

Ces épreuves, comme d'ailleurs les autres épreuves de culture générale des concours, requièrent, pour y être à l'aise, une préparation précoce et régulière. En effet, l'acquisition et la maîtrise de la méthodologie applicable à ces épreuves demandent du temps et beaucoup d'entraînement.

En ce qui concerne l'épreuve de synthèse à caractère statistique, l'exercice est un peu différent puisqu'il s'agit d'extraire les informations utiles non dans un texte, mais à partir de tableaux fournis pour établir le commentaire approprié. Comme pour les épreuves à caractère économique et administratif, il convient ensuite de finaliser l'exercice par la rédaction d'une synthèse répondant à une problématique donnée.

Mais quel que soit le sujet choisi, tous les éléments de réponses sont contenus dans les documents. Un candidat peut donc choisir un des trois sujets sans connaissances spécifiques du domaine.

1.1 – La lecture du sujet et de chaque document

Après avoir vérifié que le dossier comprend bien tous les documents listés, le candidat doit, dans un premier temps, lire de manière très attentive le libellé du sujet qui peut fournir des indications sur un plan possible pour la note de synthèse.

Ensuite, le candidat doit également lire les libellés ou les titres de chaque document composant le dossier.

1.2 – L'exploitation des documents

Les candidats sont invités à exploiter pleinement les informations contenues dans les documents composant le dossier. Dans le cas inverse, la note de synthèse péchera par son manque de contenu et d'arguments destinés à éclairer le lecteur sur la problématique du sujet.

Il faut cependant bien distinguer, dans la masse d'informations contenues dans le dossier, l'accessoire du principal. C'est l'entraînement régulier à ce type d'épreuve qui développe de telles aptitudes.

Il faut de plus repérer les données chiffrées pertinentes pour étayer l'argumentaire. Dans les épreuves de synthèse administrative ou économique, ce travail est souvent facilité par le fait que certains articles rappellent dans des encadrés les données statistiques de référence. De plus, la plupart des documents reprennent ces chiffres clés dans le corps du texte. L'épreuve à caractère statistique se distingue des autres par le fait que les arguments et messages principaux doivent découler de l'analyse de tableaux et graphiques et non de textes.

Précisons enfin que seules les informations contenues dans le dossier doivent être utilisées par les candidats. Toute donnée extérieure au dossier n'a pas sa place dans la note de synthèse, à l'exception de l'introduction et de la conclusion qui peuvent permettre des ouvertures à des éléments non présents dans le dossier, ouvertures qui doivent rester en cohérence avec le questionnement posé.

La note de synthèse ne doit pas se confondre avec l'épreuve de dissertation de culture générale. Il n'en reste pas moins qu'une lecture régulière des différentes publications de l'Insee permet de s'entraîner à la lecture rapide et d'exercer son esprit de synthèse.

1.3 – La construction d'un plan

Une note de synthèse, pour être équilibrée, doit s'articuler autour d'un plan. Un plan possible est souvent suggéré dans le libellé même du sujet. Le plan doit être dynamique, c'est-à-dire propre à



démontrer l'intérêt du sujet. Un plan est au service d'une démonstration que le candidat suivra d'un bout à l'autre de sa note.

La présence de courtes transitions ou de mots de liaisons entre les sous-parties et les parties favorise grandement la lecture de la note de synthèse et l'articulation même des idées. Ces dernières sont alors mises en valeur par une architecture facilement identifiable de la note.

1.4 – Les éléments de la note de synthèse

Toutes les notes de synthèse doivent disposer d'une introduction, d'un développement en deux ou trois parties et d'une conclusion.

L'introduction

L'utilité de cette partie de la note n'est plus à démontrer. Une introduction obéit à certaines règles :

- d'une part, la présence d'une phrase d'accroche qui va permettre de poser le sujet et d'assurer l'attention du correcteur sur la suite de la note. Le correcteur doit pouvoir se dire que la suite est intéressante : c'est en tous cas le mettre dans les meilleures dispositions ;
- d'autre part, le candidat doit être capable de poser les termes du sujet et d'en offrir une définition et la portée ;
- enfin, le plan doit être annoncé clairement.

En d'autres termes, l'introduction doit être soignée et réfléchie car c'est le premier contact du correcteur avec la note de synthèse.

Les parties centrales

Le plan annoncé dans l'introduction doit se retrouver dans le corps de la note de synthèse.

Les parties doivent être équilibrées, avoir une importance égale. Mais il ne suffit pas que les parties et paragraphes qui composent la note soient de même taille, il est tout aussi nécessaire qu'ils aient le même intérêt. On touche ici à l'aptitude du candidat à insérer les idées principales et secondaires tout au long du devoir de manière harmonieuse.

Les transitions

Les candidats doivent aussi veiller à faire des transitions entre les parties, afin de montrer l'enchaînement logique du raisonnement. Idéalement, une copie peut même présenter des transitions implicites entre chaque paragraphe ou sous-parties.

La conclusion

La conclusion, elle non plus, ne s'improvise pas. Elle permet de dresser un bilan de la démonstration effectuée et de prendre du recul par rapport au thème analysé. Le correcteur évaluera favorablement les copies dont la conclusion propose une ouverture. C'est l'occasion de tirer un bilan et d'apporter une réponse à la problématique posée.

1.5 – Le respect des règles de syntaxe et de grammaire

Les candidats doivent relire impérativement leur copie avant de la remettre. Cette habitude évite les fautes d'orthographe fortement préjudiciables. Un point ou deux points peuvent avoir été retirés en cas de nombreuses fautes recensées.

La légitimité de la note de synthèse passe aussi par le respect des règles de grammaire et de conjugaison. Les erreurs de syntaxe engendrent des difficultés de lecture pour les correcteurs. Il faut également éviter les phrases dépourvues de verbe ou encore les phrases trop longues qui parfois occupent la moitié d'une feuille et dépassent cinquante mots. De plus, cela peut engendrer des contresens qui s'avèrent pénalisants.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, une présentation soignée, une copie aérée en sautant des lignes, même si cela prend un peu de temps, rend également la copie plus lisible ; il est important de s'appliquer pour pouvoir être lu. Une pénalité peut être apportée pour manque de soin ou nombre de ratures importants.



1.6 – Les remarques du jury

L'exercice de note de synthèse oblige à bien maîtriser le temps imparti. Certains candidats ont par exemple soigné leur introduction, mais ont négligé la rédaction de la conclusion, voire de certaines parties.

La problématique et l'annonce du plan semblent être des points acquis. Mais elles sont parfois très succinctes et ne montrent pas toujours la logique de l'analyse. La problématique doit être un minimum développée et ne pas se traduire juste par une question, et le plan trop vite expédié.

Comme souligné ci-dessus, de courtes transitions entre les parties facilitent la lecture du correcteur et permettent au candidat de démontrer l'analyse qu'il fait du sujet. Leur présence est prise en compte dans le barème de l'épreuve.

La conclusion est presque toujours présente, mais elle est parfois très brève. La phrase d'ouverture n'est pas systématique ce qui est dommageable pour le candidat. À l'inverse, sa présence ne constitue un point favorable que si elle est en lien avec le sujet et est vraiment pertinente.

Si la formulation de la question suggère un plan, celle-ci est proposée comme une aide au candidat. Toutefois, il peut en choisir un autre à sa convenance ou articuler différemment les parties proposées dans l'énoncé du sujet. Parmi les meilleures copies, certaines ont suivi le plan proposé et d'autres ont proposé un plan différent.

Il est indispensable de consulter l'ensemble des documents. Mais cela ne signifie pas que toutes les informations doivent se retrouver dans la note de synthèse. Il s'agit justement d'une synthèse. Les documents les plus importants ne sont pas forcément les premiers du dossier.

Les données de cadrage du sujet doivent apparaître à un moment ou un autre dans la note de synthèse. Il est parfois assez surprenant de trouver des copies sans aucun chiffre mentionné ou presque.

La note de synthèse n'est pas une note administrative à destination d'un supérieur hiérarchique. La forme ne doit pas suivre celle d'une note administrative, avec en-tête, adresse d'une DR, objet, etc. .

Les règles d'une note de synthèse sont enseignées pendant la préparation. La suivre est donc utile aux candidats pour respecter les attendus de cette épreuve.

2. Note de synthèse de documents à caractère économique et social

2.1 – Le sujet proposé

Le sujet proposé cette année traitait de l'épargne, du lien avec la croissance, en replaçant la notion dans le contexte français et de la crise actuelle liée au coronavirus. Le dossier comportait 9 documents répartis sur 20 pages. Les documents proposés ne demandaient aucune connaissance spécifique relative à cette question. Ils fournissaient les définitions nécessaires pour appréhender l'exercice de synthèse, ainsi que de nombreuses données statistiques relatives à la France et aux pays de l'Union Européenne.

2.2 – Les remarques du jury

Les documents étaient de taille et nature variables. La définition et les types d'épargnes étaient clairement donnés par les documents. Les déterminants de l'épargne, ont été toujours cités par les candidats, parfois de façon imprécise. À l'inverse, la plus grande capacité à épargner pour les ménages à hauts revenus a été peu souvent relevée. Le document sur le bonheur a été très peu exploité. S'il pouvait apparaître comme décalé, il n'était pourtant pas hors sujet, identifiant des déterminants sociologique ou économiques plus originaux. Le jury rappelle à cette occasion que la note a aussi un caractère « social ».



Les spécificités françaises ont pu être étayées par des chiffres et les graphiques et les comparaisons européennes. Une des caractéristiques des Français rarement citée est la crainte du futur alors que le marché du travail est plus protecteur que dans d'autres pays.

Pour une seconde partie possible, les mécanismes théoriques ont plutôt été bien compris , de même que la crise et l'épargne forcée qui s'en est suivie. Les candidats ont en général bien décrit le phénomène de peur généralisée et de rétention de cette épargne, tout comme le fait que la France en général flèche peu cette épargne vers l'activité économique, même si la description de l'enchaînement des phénomènes est parfois confuse. En revanche le caractère potentiellement durable des nouveaux comportements induits par la crise a rarement été souligné.

Enfin, le jury déplore parfois des copies trop synthétiques et des copies ne citant que 2 ou 3 chiffres au total.: le temps imparti laisse pourtant la possibilité de mettre de la matière étayée par des chiffres dans la copie. Il faut donc exploiter pleinement le temps, et s'entraîner à maximiser lecture et information, organisation du plan, et rédaction.

2.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 49 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 15,6 et la plus mauvaise à 3,1 (hors copies blanches). La note médiane des copies s'élève à 11,7. Le taux d'admissibilité est de 36,7 %.

3. Note de synthèse de documents à caractère administratif

3.1 – Le sujet proposé

Le sujet proposé cette année portait sur la mise en place du répertoire électoral unique et le rôle de l'Insee dans sa mise en place et son fonctionnement. Le dossier comportait 6 documents répartis sur 28 pages. Deux documents étaient de nature juridique et n'exigeaient aucune compétence en la matière, un troisième présentait la réponse à une question écrite du Sénat publiée au journal officiel. Le dossier comportait la publication de l'Insee décrivant le corps électoral (Insee focus n°154 de mai 2019). Il présentait aussi un article de presse qu'il fallait lire et utiliser avec un minimum de précaution. Enfin, le dossier proposait un support de Communication Interne de l'Insee, facilitant l'appropriation du sujet par les candidats.

3.2 – Les remarques du jury

Le plan proposé par le sujet a été suivi par la grande majorité des candidats. Néanmoins, quelques plans annoncés dans l'introduction n'ont pas été suivis par la suite, ce qui a été sanctionné. De la même manière certaines copies étaient très déséquilibrées et la conclusion manquait parfois. L'analyse des documents et la sélection des informations les plus pertinentes est primordiale pour la réussite de l'exercice. Une des difficultés de ce sujet est la quantité de textes et d'informations mis à disposition. Il est recommandé aux candidats de bien gérer le temps qui leur est imparti.

Les éléments de forme attendus par le jury sont globalement bien maîtrisés par les candidats, ce qui leur a permis d'obtenir une note convenable. La sélection s'est donc souvent faite sur les éléments de fond pour lesquels trop peu de copies contiennent les éléments de réponse attendus.

3.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 76 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 16,5 et la plus mauvaise à 5,5. La note médiane des copies s'élève à 12,15. Le taux d'admissibilité est de 36,8 %.



4. Note de synthèse de documents à caractère statistique

4.1 – Le sujet proposé

Le sujet traitait des difficultés de logement. Le dossier comportait 14 documents répartis sur 19 pages. Les documents proposés n'exigeaient aucune compétence spécifique en statistique : aucun calcul n'était nécessaire. Ils fournissaient les définitions des notions de taux d'effort, de suroccupant et de vulnérabilité énergétique. Ils donnaient aussi la liste des principales difficultés de logement et des résultats chiffrés sous forme de tableaux et graphiques.

4.2 – Les remarques du jury

Dans nombre de copies, l'exercice attendu a été réalisé : de grands messages ont été retrouvés et la note de synthèse a été correctement structurée. La partie sur le coût du logement a été bien traitée dans l'ensemble, même si quelques candidats n'ont pas détaillé toutes les composantes des dépenses des ménages. La seconde partie sur les difficultés de logement a été plus souvent abordée de façon succincte, certainement pas manque de temps. En effet, les candidats ont bien identifié les différentes difficultés de logement mais n'ont pas détaillé en fonction du niveau de vie, de la composition du ménage ou du statut d'occupation. En particulier, la suroccupant du logement, qui était le thème de plusieurs documents, méritait d'être analysée de façon approfondie.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une épreuve de synthèse d'un corpus de documents, il faut donc veiller à extraire les messages principaux de chacun des documents et ne rentrer dans le détail d'analyse d'un tableau ou graphique que si celui-ci apporte un intérêt à la copie. Par ailleurs, il n'est pas attendu des candidats qu'ils dédient toute une partie à recopier la définition des concepts. Ils doivent en revanche les comprendre, car ils sont des outils pour comprendre le corpus statistique. Enfin, dans une note statistique, les candidats doivent être vigilants à ne pas surinterpréter ce qu'ils lisent (liens causaux non démontrés, différences infimes, etc.).

4.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 43 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 16,1 et la plus mauvaise à 6. La note médiane des copies s'élève à 12,0. Le taux d'admissibilité est de 39,5 %.

III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale comporte d'une part un exposé par le candidat, en 10 minutes, sur les compétences acquises au cours de son parcours professionnel, et d'autre part une discussion avec deux membres du jury, de 30 minutes dont l'objectif est de déterminer si les compétences déclarées acquises par le candidat le sont bien, d'évaluer sa connaissance de l'Insee et du système statistique public et la solidité de son projet professionnel.

La grille d'évaluation établie couvre un champ suffisamment large pour permettre une évaluation assez précise des différentes compétences acquises par les candidats. Les critères sont bien définis et relativement faciles à appliquer par le jury. Ils font l'objet d'une pondération différenciée selon leur nature. La formation des membres du jury intègre un travail sur cette grille et en permet une appropriation partagée. Il est rappelé que le dossier RAEP n'est pas noté.

Après l'exposé du candidat, le jury engage les échanges sur la base du dossier RAEP et sur le contenu de l'exposé.

La manière dont la discussion se déroule et la qualité des échanges, tant sur le fond que sur la forme, sont déterminantes dans l'appréciation du candidat. C'est aussi l'occasion donnée au candidat de se mettre en valeur et de prouver qu'il dispose des compétences attendues par le jury pour un contrôleur principal. Cependant, il s'agit de se valoriser sans s'attribuer toutes les avancées du travail et du poste, de reconnaître les apports de son équipe ou de sa hiérarchie, bref d'être sincère. Des réponses précises, concises et illustrées sont attendues. Les questions posées par le jury portent à la fois sur les compétences professionnelles du candidat, ses réalisations ainsi que sur des



connaissances plus générales sur l'environnement de son poste. Ces différents éléments doivent être bien maîtrisés par un futur contrôleur principal de l'Insee.

5. Les fiches de poste et le dossier RAEP

5.1 – Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP

Les fiches descriptives de poste, rédigées par la hiérarchie du candidat, doivent refléter les fonctions du candidat, et non pas le rôle de l'unité à laquelle il appartient.

Elles ne doivent pas donner d'avis sur le candidat, ce ne sont pas des fiches de proposition pour la promotion au choix. Les descriptions doivent être précises et complètes mais rester synthétiques (ne pas dépasser une page) et surtout doivent rester d'une grande neutralité . Elles ne doivent pas non plus comporter de pièces jointes attachées en format électronique, le jury ne dispose que du dossier papier et ne peut accéder à ces pièces jointes. Ces consignes sont respectées dans la grande majorité des cas.

5.2 – La rédaction du dossier RAEP

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur dossier RAEP. Le jury rappelle toutefois que le choix des termes employés dans la description des tâches est déterminant. Le candidat doit savoir précisément définir chaque terme (verbe, terme technique, sigle) qu'il emploie et être en mesure d'expliquer clairement sa part de responsabilité dans les travaux. Certains candidats abusent de verbes d'action ou de responsabilité (« organise », « pilote », « gère ») qui donnent le sentiment que le candidat fait « tout », alors que le plus souvent, il contribue au travail décrit. Ces verbes d'action, largement utilisés à l'Insee, peuvent être repris par le candidat s'ils recouvrent une réalité qu'il peut expliquer concrètement et commenter. Les interrogateurs chercheront à vérifier à l'oral la réalité derrière ces termes. La sincérité du candidat et sa capacité à identifier sa place réelle dans l'organisation sont deux éléments très importants pour le jury. Le candidat doit mettre en avant ce qu'il réalise et non ce que réalise l'équipe à laquelle il appartient. Il faut parler de ses propres responsabilités, au sein de son équipe et avec sa hiérarchie, mais sans lister les missions de l'équipe.

Des candidats ont parfois une expérience professionnelle avant l'Insee, qui peut être longue et riche. Il est tout à fait possible d'en faire mention dans le dossier (ainsi que dans l'exposé oral), ces expériences éclairant des compétences ou des aptitudes du candidat. Cependant, elles ne doivent pas prendre le pas sur les postes occupés à l'Insee, sur lesquels porteront l'essentiel de l'épreuve orale..

Il est rappelé que, même s'il n'est pas noté, le dossier RAEP est un support essentiel pour organiser la conversation avec le jury et favoriser des échanges fructueux. Le candidat a tout intérêt à le soigner sur le fond et la forme, et à n'y faire figurer que ce qu'il fait réellement et maîtrise.

Ce dossier n'est pas une surprise, les candidats ont le temps de le préparer et de s'appuyer sur les formations qu'ils suivent pour sa rédaction. Se survendre dans son dossier peut porter préjudice. Un candidat qui déclare maîtriser tel ou tel point doit s'attendre à ce que le jury lui pose des questions sur ces points. De même, l'utilisation de mots recouvrant des notions complexes doit être maîtrisée (« conception d'enquête » n'est pas « organisation »). Le candidat doit être capable de donner des précisions sur les tâches et compétences acquises qu'il revendique dans son dossier, tout ce qui figure dans le dossier pouvant faire l'objet d'une interrogation de la part du jury.

Certains dossiers RAEP sont remplis utilisant le maximum d'espaces (pas de marge, pas d'interligne ni de saut de paragraphe, caractères de très petite taille). Cela nuit à la bonne lecture du dossier. Le candidat doit faire un choix des éléments qu'il souhaite mentionner dans son dossier RAEP, quitte à compléter les informations fournies dans l'exposé oral.

À l'inverse, certains candidats ont fourni un dossier RAEP partiel, sans citer ni décrire une partie des postes occupés au cours de leur carrière à l'Insee. Ces omissions desservent le candidat, le jury ne



pouvant avoir une vision complète de son parcours, et contraignant parfois à passer un temps de l'entretien significatif à éclaircir ces zones d'ombre.

Enfin, les candidats doivent aussi veiller à organiser leur rédaction, que le jury puisse s'y retrouver dans chaque partie pour voir ce qui se rapporte à tel ou tel poste. Parfois la rédaction se fait dans l'ordre chronologique, parfois non, et/ou ne fait pas apparaître clairement de quel poste parle le candidat.

Il est à noter que les dossiers des candidats sont en grande majorité de qualité et permettent au jury de préparer de nombreuses questions.

6. L'épreuve orale

Cette année, les épreuves orales se sont déroulées pendant le deuxième confinement, obligeant à adapter leurs organisations au contexte spécifique. Ainsi, les membres du jury se sont réunis à la direction générale et ont réalisé les oraux en visio conférence. Les candidats étaient pour leur part convoqués dans leur établissement pour réaliser leur oral en visio conférence. Ceci a également été mis en place pour les candidats de la direction générale, qui ont passé leur oral en visio dans une salle différente de celle du jury.

Un temps a été consacré au début de chaque épreuve orale pour s'assurer des bonnes conditions de l'épreuve. Des réglages ont été réalisés par les agents des directions régionales accueillant le candidat d'une part, les membres du jury d'autre part. Ces conditions ont pu être réunies pour tous les oraux cette année.

Le jury a veillé tout particulièrement cette année à accueillir le candidat à distance par quelques mots bienveillants et le mettre dans les conditions d'un oral de qualité. Les candidats n'ont pas semblé plus stressés que les années précédentes. L'appui des établissements d'accueil dans la mise en place des oraux a été important et précieux ; il a permis de réaliser avec succès les oraux à distance.

6.1 – L'exposé

L'entretien avec le jury commence par l'exposé du parcours professionnel du candidat. La grande majorité des candidats respecte le temps de 10 minutes qui est imposé. Ceux qui n'utilisent pas ces 10 minutes perdent parfois une occasion de mettre en avant l'une de leurs réalisations ou capacités à accéder au grade de contrôleur principal. Un très petit nombre dépasse les 10 minutes ; le jury est alors contraint de leur demander de conclure très rapidement, voire de les interrompre. Le non-respect de la durée de l'exercice entraîne une pénalité dans la notation.

Dans cet exercice, le jury évalue la capacité du candidat à relater oralement le contenu et les apports de son cursus professionnel. Par conséquent, il apprécie que l'exposé s'appuie sur un plan bien structuré, qui peut être thématique et pas forcément chronologique. Certains candidats ont ainsi su trouver un fil conducteur qui a mis en valeur leur parcours.

Une bonne structuration de l'exposé (avec peu d'idées mais bien choisies) permet aux candidats de réaliser leur exposé avec calme, facilitant ainsi l'écoute et la compréhension du jury. Les candidats sont d'ailleurs autorisés à avoir des notes ou un plan de leur exposé qui ne doit pas excéder une page recto.

La préparation à l'oral est utile aux candidats pour respecter les attendus de cette épreuve. Des candidats ont fait l'effort de pratiquer cet exercice sans note aucune : le contact avec le jury s'établit mieux et l'exposé n'en est que plus vivant (pas de feuille de papier entre le candidat et le jury qu'il doit convaincre). Cependant il ne faut pas tomber dans l'excès inverse où le par cœur se transforme en une récitation mécanique et peu naturelle.



Avoir du recul et retirer de ses expériences professionnelles des aspects positifs sont des qualités importantes. Le candidat est invité à dégager ses motivations particulières dans sa présentation. L'objectif du candidat doit être la mise en valeur des étapes importantes de sa vie professionnelle et des compétences acquises ou développées. Dire « j'ai acquis des compétences » est certes très bien, mais être capable de les formuler c'est mieux. Illustrer par des exemples concrets ses compétences acquises, c'est encore mieux !

Quelques candidats se contentent d'énumérer des qualités qu'ils pensent avoir acquises par leur expérience mais oublient de parler du contenu de certains des travaux dont ils ont eu la responsabilité (notamment quand on est ou a été chargé d'étude). La lisibilité de leur parcours professionnel peut « souffrir » d'une telle présentation ; ce parcours apparaît *in fine* confus et abstrait.

Comme dans le dossier RAEP, le candidat doit parler à la première personne de ce qu'il réalise lui-même, de ses propres responsabilités et non de celles de son équipe. Certains oublient cet aspect et ont du mal à se positionner au sein d'une hiérarchie. À l'inverse, certains semblent avoir fait tout, tout seul, sans aucun chef à qui rendre compte. Dans l'évaluation il est aussi important de comprendre comment le candidat se positionne avec d'éventuelles personnes qu'il encadre ou à la charge, mais aussi avec ses supérieurs hiérarchiques

6.2 – Réponses aux questions

Dans l'ensemble, les candidats répondent bien aux questions posées. Ils les comprennent aisément, quitte à demander une précision au jury, ce qui est bien venu, notamment cette année avec les oraux en distanciel.

En général, les candidats maîtrisent bien les tâches qui leur incombent, les outils qu'ils utilisent, mais tous n'ont pas le recul attendu sur leurs travaux ou missions. Les candidats sont interrogés sur les tenants et aboutissants des travaux qu'ils effectuent ou ont effectués, l'amont et l'aval. En particulier, les concepts utilisés, et pour les travaux statistiques, la nature des données utilisées et la diffusion des résultats doivent être connues. À titre d'exemple, les candidats sont invités à s'interroger sur les publications auxquelles leurs travaux donnent lieu ou l'utilisation qui en est faite, à l'intérieur, comme à l'extérieur de l'Insee.

Quelques rares candidats n'ont toutefois pas suffisamment connaissance du contexte entourant leur travail : à quoi sert ce qu'ils font, qui en sont les commanditaires, les derniers résultats produits... Il est important que le candidat prenne le recul nécessaire sur les tâches qu'il effectue sur son poste.

Pour les questions pour lesquelles le jury attend une opinion du candidat, il n'y a pas forcément une bonne ou une mauvaise réponse, mais une qualité de la réponse qui tient à son argumentation.

6.3 – Intégration en milieu professionnel

Cette partie vise à appréhender les savoir-être du candidat en termes de démarche individuelle ou collective ainsi que les savoir-faire communs et managériaux.

Le jury attend du candidat qu'il possède du recul, et des connaissances suffisantes pour apporter des jugements pertinents et approfondis sur son travail. Il apprécie la capacité du candidat à se forger un jugement personnel et à exprimer une analyse cohérente sur certaines situations, tant sur l'organisation et les procédures que sur les enjeux de la statistique publique et ses perspectives d'évolution. Les candidats sont jugés sur leur capacité à argumenter et non sur le bien-fondé de leur opinion.

La répartition des tâches entre les différentes personnes de l'unité de travail du candidat doit être clairement expliquée au jury. À titre d'exemple, il convient d'exposer les délégations exactes liées à un intérim de son supérieur hiérarchique.



Les candidats doivent montrer qu'ils sont armés pour prendre en charge des responsabilités d'encadrement intermédiaire, révélant une aptitude à assurer des postes de niveau A. La préparation au concours est une occasion d'y réfléchir, de s'interroger sur les différentes dimensions du management, comme les notions d'évaluation, de délégation, de façons de rendre compte à sa hiérarchie, de mesure de la qualité, de prise en compte d'objectifs ou de représentation de son unité. C'est une occasion de se projeter dans l'avenir.

Lorsque le candidat n'était pas en position d'encadrement, les capacités managériales ont été questionnées en procédant à des mises en situation.

Les capacités à travailler en équipe sont très importantes.

6.4 – Connaissance du contexte Insee / Système statistique public

Un des aspects évalués, qui sans être primordial dans ce concours est néanmoins essentiel, est celui de la connaissance technique du métier. Pour quelqu'un qui a vocation à progresser dans le domaine des études par exemple, les notions de base de statistiques doivent être connues. Pour quelqu'un qui travaille en mode projet ou dans l'informatique, la méthode Agile ne doit pas être inconnue. Il peut aussi s'agir de vérifier que quelqu'un qui a travaillé sur des enquêtes, la comptabilité nationale ou le répertoire SIRENE, puisse répondre à des questions sur ces thématiques. Enfin, selon les profils ou envies des candidats, le jury peut aussi tester si les logiciels utilisés sont un minimum assimilés. En outre, il semble normal qu'un agent en poste en région qui fait des études ou participe à des panoramas économiques et ou conjoncturels, puisse présenter des éléments économiques saillants .

Le jury est par ailleurs sensible au niveau de « culture générale Insee » dont disposent les candidats. En particulier, c'est bien en étant curieux au-delà de leur environnement et en s'intéressant aux travaux et aux projets de l'Insee que les candidats se donnent le plus de chances pour réussir cette épreuve.

Le jury conseille donc aux candidats d'acquérir cette culture progressivement, suffisamment en amont, en lisant régulièrement les informations disponibles sur l'intranet, l'extranet, dans « Déchiffrer », etc. plutôt que de procéder à un « bachotage » intensif de dernière minute. Des candidats se sont montrés peu à l'aise sur les questions plus générales. Le jury a eu le sentiment pour certains candidats d'une récitation plus que d'une appropriation.

La connaissance du système statistique public, de l'organigramme de l'Insee, du cadre juridique de la statistique, des grands travaux, des projets est un minimum à posséder. Il n'est pas acceptable qu'un candidat ne connaisse pas les services de sa direction régionale ou de la direction générale s'il y travaille. Les candidats ne peuvent pas totalement faire l'impasse sur l'engagement européen et international de l'Insee, ainsi que les grands projets de l'institut ou enjeux statistiques plus larges .. Ces informations sont disponibles sur l'intranet, l'extranet, et le journal « Déchiffrer » traite également des grands travaux de l'Insee de manière didactique. Ces informations sont donc accessibles à tous les candidats.

Les candidats ont souvent une connaissance satisfaisante des travaux relatifs à leur domaine, mais peu souvent capables de parler des grands travaux de l'Insee relatifs aux autres domaines que le leur, ou celui où ils envisagent de travailler.

6.5 – Parcours professionnel

Le jury attend de la part des candidats une certaine spontanéité et une sincérité plutôt que des discours convenus s'agissant tant des compétences acquises sur les postes précédents que des projets de carrière qu'exposent les candidats. Il n'y a pas en la matière une « bonne réponse » et le jury aura plutôt tendance à sanctionner les discours qui lui sembleraient trop artificiels. Par exemple, le souhait d'évolution vers du « management » semble correspondre davantage à la perception d'un impératif professionnel exigé par l'Institut pour se montrer digne d'être contrôleur principal qu'à une envie sincère. Et quand on approfondit, ce management se réduit souvent à l'animation et à l'écoute. Il est ainsi plus important de présenter la logique du parcours professionnel, et celle du passage de ce concours, y compris en étant sincère si un poste n'a pas donné satisfaction.



6.6 – Remarques générales

Le concours doit être vu par les candidats comme une occasion de prendre du recul à la fois sur les capacités qu'ils pensent réellement avoir développées et sur leurs projets. Cela ne sert à rien de « surjouer ». Le candidat risque de perdre alors en crédibilité.

Dans la description de leur activité, les candidats mettent souvent en avant une capacité et un goût pour la communication et l'organisation. Le jury ne peut pas se contenter d'affirmations vagues et demande des exemples concrets. Le candidat doit illustrer ses affirmations : par exemple, quand il a participé à une étude, il doit indiquer laquelle, être capable d'en citer les principaux résultats et préciser sa contribution (tableaux, rédaction). Le candidat doit aussi donner, si c'est possible, des éléments chiffrés sur son activité : par exemple, le nombre d'actes effectués ou la taille de l'équipe, les évolutions récentes et futures des travaux... Ces éléments d'illustrations et de chiffrages manquent fréquemment dans l'exposé ou les réponses spontanées des candidats.

Enfin, l'oral n'est pas organisé seulement autour de questions de connaissances techniques. Le jury pourra également apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et de recul des candidats. Dans cette partie de l'entretien, le jury ne cherche pas tant une bonne réponse, ni un exposé complet de chaque thématique abordée, mais la capacité du candidat à argumenter, à justifier. Il est nécessaire pour un candidat de prendre ce point en considération.

Passer devant un jury n'est pas naturel, et se faire interroger par deux personnes est stressant. Les candidats qui sont mal à l'aise à l'oral doivent travailler en amont pour en minimiser les effets. Le jury conseille aux candidats de se préparer à l'épreuve et de « tester » leur présentation, devant des collègues, ou des personnes extérieures à leur environnement professionnel immédiat.

Le jury tient également à rappeler que tout candidat admissible peut être admis s'il réalise une prestation orale de bonne qualité ; cette épreuve orale est affectée du coefficient 3, l'épreuve écrite du coefficient 2.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Grille d'évaluation de l'oral utilisée pour le concours 2020

- 1. Exposé oral** : évaluation de la complémentarité de l'exposé avec le dossier RAEP, du respect du temps imparti et de la structuration de l'exposé y compris en donnant des exemples
- 2. Réponse aux questions** : évaluation de la qualité, de la clarté et de l'argumentation des réponses.
- 3. Intégration en milieu professionnel** : évaluation des savoir-faire et des savoir-être. Évaluation des compétences comportementales acquises (savoir-être) relevant d'une démarche collective de travail (partage des savoirs par exemple). Évaluation des compétences comportementales acquises (savoir-être) relevant d'une démarche individuelle (capacité à s'adapter, à faire des propositions, esprit critique...). Évaluation du savoir faire commun (participer à la continuité du service, prioriser...). Évaluation du savoir-faire managérial.
- 4. Culture professionnelle Insee/SSP** : évaluation des connaissances techniques du métier. Évaluation des connaissances de l'environnement proche mais aussi de manière plus large du système statistique public et des projets d'actualité ou à venir.
- 5. Parcours professionnel** : évaluation de l'élargissement du champ des compétences et de leur valorisation, logique de parcours professionnel et de la prise de responsabilité.



ANNEXE 2 : Données Statistiques**Concours de contrôleur principal****Tableau 1 : De l'inscription à l'admission depuis 1998**

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
1998	437	330	75,5	43	13,0	14	4,2
1999	379	302	79,7	45	14,9	18	6,0
2000	387	322	83,2	50	15,5	20	6,2
2001	385	304	79,0	52	17,1	21	6,9
2002	342	291	85,1	57	19,6	22	7,6
2003	332	290	87,3	102	35,2	38	13,1
2004	395	337	85,3	129	38,3	47	13,9
2005	439	356	81,1	109	30,6	47	13,2
2006	453	388	85,7	153	39,4	71	18,3
2007	395	344	87,1	139	40,4	74	21,5
2008	368	305	82,9	163	53,4	85	27,9
2009	316	272	86,1	140	51,5	85	31,3
2010	329	288	87,5	188	65,3	88	30,6
2011	362	303	83,7	186	61,4	78	25,7
2012	136	120	88,2	86	71,7	43	35,8
2013	125	111	88,8	80	72,1	40	36,0
2014	131	122	93,1	83	68,0	35	28,7
2015	153	142	92,8	81	57,0	37	26,1
2016	173	159	91,9	77	48,4	31	19,5
2017	164	157	95,7	73	46,5	33	21,0
2018	181	158	87,3	63	39,9	30	19,0
2019	224	184	82,1	60	32,6	31	16,8
2020	188	168	89,4	63	37,5	32	19,0

Tableau 2 : Répartition des candidats selon le sujet choisi à l'écrit et principaux résultats

	2018	2019	2020
Candidats présents aux épreuves écrites	158	184	168
% synthèse Économique et sociale	21,5	45,1	29,2
% synthèse Administrative	29,1	24,5	25,6
% synthèse Statistique	49,4	30,4	45,2
Barre d'admissibilité (Note sur 20)	11,5	12,0	12,6
Candidats admissibles	63	60	63
Candidats présents à l'oral	61	59	59
Barre d'admission (Note sur 20)	14,38	14,58	14,4
Candidats admis	30	31	32

Tableaux 3 : Résultats selon le sujet choisi à l'épreuve écrite

Tableau 3 a : concours 2018

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	34	5	14,7%	2	5,9%
Administrative	78	32	41,0%	14	17,9%
Statistique	46	26	56,5%	14	30,4%
ENSEMBLE	158	63	39,9%	30	19,0%

Tableau 3 b : concours 2019

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	83	36	43,4%	22	26,5%
Administrative	45	8	17,8%	2	4,4%
Statistique	56	15	26,8%	7	12,5%
ENSEMBLE	184	59	32,1%	31	16,8%

Tableau 3 c : concours 2020

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	49	18	36,7%	15	30,9%
Administrative	76	28	36,8%	9	11,8%
Statistique	43	17	39,5%	8	18,6%
ENSEMBLE	168	63	37,5%	32	19,0%

Tableaux 4 : Statistiques par âge sexe au concours de 2020

Tableau 4a : Nombre de candidats admis à concourir par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes	Part de femmes (en %)
31-35	4	1	3	75 %
36-40	45	17	28	62 %
41-45	32	11	21	66 %
46-50	39	18	21	54 %
51 et plus	48	18	30	63 %
TOTAL	168	65	103	61 %

Tableau 4b : Nombre de candidats admissibles par tranche d'âge (et n'ayant pas renoncé à concourir)

Âge	Candidats	Hommes	Femmes	Part de femmes (en %)
31-35	3	1	2	67 %
36-40	24	9	15	63 %
41-45	11	6	5	45 %
46-50	11	7	4	36 %
51 et plus	10	4	6	60 %
TOTAL	59	27	32	54 %

Tableau 4c : Nombre de candidats admis par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes	Part de femmes (en %)
31-35	3	1	2	67 %
36-40	14	3	11	79 %
41-45	6	2	4	67 %
46-50	6	4	2	33 %
51 et plus	3	1	2	67 %
TOTAL	32	11	21	66 %

Tableaux 5 : Répartition des notes aux épreuves écrites et orales

Tableau 5a : concours 2018

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	15,4	14,8	15,8	18,3
Note minimale	4,1	6	1,8	0
Note minimale non nulle	4,1	6	1,8	10
Moyenne des notes	9,22	10,57	11,65	14,4
Moyenne des notes non nulles	9,22	10,57	11,65	14,87

Tableau 5b : concours 2019

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	17,3	15,9	17,3	18,1
Note minimale	0	0	0	11,2
Note minimale non nulle	5	5,8	2,5	11,2
Moyenne des notes	11	9,4	10,1	15,1
Moyenne des notes non nulles	11,3	10,1	10,3	15,1

Tableau 5c : concours 2020

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	15,6	16,5	16,1	17,7
Note minimale	0	5,5	6	10,8
Note minimale non nulle	3,1	5,5	6	10,8
Moyenne des notes	11,5	11,9	11,6	14,6
Moyenne des notes non nulles	11,7	11,9	11,6	14,6

ANNEXE 3: Arrêté fixant la composition du jury

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de
la relance

Arrêté du 9 octobre 2020

**fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal
de l'Institut national de la statistique et des études économiques
ouvert au titre de l'année 2020**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2014 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Article 1

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ouvert au titre de l'année 2020 est composé comme suit :

Présidente :

Madame Christine LAGARENNE

Administrateur hors classe de l'Insee

Membres :

Madame Laeticia BAUDRIN

Attaché statisticien de l'Insee

Monsieur Anthony BOUVIER

Attaché statisticien principal de l'Insee

Madame Claire BORÉ

Attaché statisticien principal de l'Insee

Monsieur Lionel DOISNEAU

Attaché statisticien hors classe de l'Insee

Monsieur Alexandre GIRAUD

Attaché statisticien principal de l'Insee

Madame Claire JOUTARD

Attaché statisticien principal de l'Insee

Madame Jeanne PAGES

Attaché statisticien principal de l'Insee

Monsieur Bruno QUILLE

Administrateur de l'Insee

Monsieur Christian RIEG

Attaché statisticien principal de l'Insee

Madame Sophie de WAROQUIER de
PUEL PARLAN

Attaché statisticien de l'Insee

Monsieur Pierre WILSON

Attaché statisticien de l'Insee

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente du jury, la présidence sera assurée par M. Bruno QUILLE.

Article 3

Mme Juliette PONCEAU, cheffe de la section concours et examens, est chargée du secrétariat du jury ou, en son absence, M. Aurélien MAILLET, gestionnaire du concours.

Article 4

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 octobre 2020

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Signé : J.-L. TAVERNIER